



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 16783

Texte de la question

M. André Borel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le cas précis du lycée Alphonse Benoît, à L'Isle-sur-la-Sorgue, dans le département du Vaucluse. Il précise que, malgré les efforts nationaux engagés, il demeure certaines inquiétudes liées au fonctionnement concret des établissements. Dans le cas de ce lycée, les revendications exprimées par les enseignants, personnels non enseignants, parents d'élèves et élèves sont les suivants : une dotation horaire supplémentaire de 70 heures afin de rétablir une classe de seconde et de recréer une classe de première L-ES. En effet, la DGH actuellement prévue conduirait, pour la rentrée 1998, à la suppression d'une seconde et au maintien d'une seule première L et d'une seule première ES ; la création d'un second poste de documentaliste, sachant que l'établissement, constitué d'un lycée et d'un LEP, accueille près de 1 100 élèves ; la création d'un demi-poste supplémentaire d'infirmière, le lycée accueillant 135 internes ; le remplacement du poste d'ouvrier d'entretien et d'accueil, libéré par un départ à la retraite, et l'attribution d'un assistant d'anglais, prévu jusqu'alors et supprimé pour l'année 1997-1998. Il lui demande donc, au regard de ces différents besoins, quelles mesures il compte prendre pour permettre d'assurer dans de bonnes conditions la rentrée 1998-1999 dans cet établissement.

Texte de la réponse

La démarche adoptée par l'administration centrale pour évaluer les besoins d'enseignement du second degré dans les académies répond au souci de prendre en compte, de façon aussi précise que possible, les contraintes d'accueil propres à chaque établissement. S'agissant de la rentrée 1998, le budget pour l'enseignement scolaire, en rupture avec la tendance précédente et dans un contexte de décroissance démographique continue, met fin aux suppressions d'emplois d'enseignants. La reconduction des moyens dévolus à l'enseignement pour l'année scolaire 1998-1999 doit donc permettre de maintenir le taux d'encadrement des élèves des lycées et des collèges au niveau actuel ; voire même, grâce à l'effort de redéploiement entrepris par l'administration centrale lors de la détermination des enveloppes de chaque académie, de mettre en oeuvre une politique d'amélioration de la qualité de l'enseignement pour tous et notamment pour les élèves issus des milieux les plus défavorisés. Ainsi, l'académie d'Aix-Marseille qui connaît une augmentation de ses effectifs d'élèves du second degré à la rentrée 1998 se voit attribuer 35 emplois et 480 heures supplémentaires par année. Il appartient désormais au recteur, en liaison avec les inspecteurs d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale pour les collèges, de rechercher l'utilisation la plus rationnelle possible de l'ensemble des moyens mis à sa disposition pour répondre aux objectifs prioritaires fixés pour la rentrée 1998 et de les répartir entre les différents établissements. Ainsi, en ce qui concerne les conditions de préparation de la rentrée scolaire au lycée Alphonse-Benoît de l'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse), il convient de prendre directement l'attache des autorités académiques, qui apporteront toutes les précisions souhaitées sur la dotation attribuée à cet établissement et sur les raisons de son évolution.

Données clés

Auteur : [M. André Borel](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16783

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 13 juillet 1998, page 3851

Réponse publiée le : 5 octobre 1998, page 5417